

# NOTE PAYS ALLEMAGNE

Toutes les informations et obligations requises pour démarrer une mission V.I.E

## POINTS À RETENIR POUR DÉMARRER UN VOLONTARIAT

Durée mission	6 à 24 mois Prolongation 1 fois dans la limite de 24 mois	Covid-19	Respect strict des conditions sanitaires locales
Délai pour démarrer la mission au plus court <sup>1</sup>	6 semaines pour un démarrage au 1 <sup>er</sup> du mois Exemple : si le dossier complet est transmis à Business France avant le 10 janvier, la mission pourra débuter dès le 1 <sup>er</sup> mars.		

## DÉMARCHES PRÉPARATOIRES

La liberté de circulation et de séjour des personnes dans l'Union européenne, en application des accords de Schengen, permet aux ressortissants de l'EEE de démarrer leur mission rapidement, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir un visa.

**L'entreprise doit néanmoins s'assurer que le profil du jeune répond à certains critères : [CLIQUEZ ICI pour valider un profil.](#)**

Une fois le candidat identifié, l'entreprise transmet la demande de nouvelle mission via l'extranet client E-VIE.

Le volontaire est autorisé à se rendre dans le pays de destination une fois seulement que le dossier est validé par Business France. Le volontaire peut alors partir pour l'Allemagne **avec un passeport (ou une carte d'identité) en cours de validité.**

## MODALITÉS DANS LE PAYS

### FORMALITÉS ADMINISTRATIVES LOCALES

Avant le démarrage de sa mission, le Bureau Business France basé à Düsseldorf transmet au V.I.E les informations nécessaires à sa bonne installation, comprenant notamment le Livret d'accueil V.I.E en Allemagne et les démarches à effectuer à l'arrivée pour la **déclaration de résidence auprès de la mairie (« Anmeldung »)**.

### SÉCURITÉ

L'Allemagne ne nécessite pas de condition de sécurité particulière pour la mise en place d'un V.I.E. Compte tenu du contexte sanitaire, le volontaire doit s'informer et se mettre en conformité sans attendre avec les mesures anti-covid imposées par les autorités locales du ou des pays de résidence

<sup>1</sup> Estimation du délai au plus rapide, hors entreprises non encore agréées par Business France et autres motifs pouvant allonger les délais de traitement (dossiers incomplets, contraintes liées à la Covid-19, ect...).

ou de séjour. **En cas de non-respect de ces mesures, la poursuite de la mission peut être remise en cause.** Pour en savoir plus sur les mesures par pays : [Mesures anti-covid](#) / [Conseils aux Voyageurs](#).

## FISCALITÉ

En Allemagne, l'indemnité perçue par le volontaire n'est en principe pas soumise à l'impôt sur les revenus allemands en application de l'article 17 de la convention fiscale bilatérale conclue entre la France et l'Allemagne le 21 juillet 1959. L'application de l'article 17 requiert que les indemnités perçues par le V.I.E ne proviennent pas de source allemande.

**Le volontaire ou l'entreprise doivent impérativement tenir informé Business France de toute demande ou position que l'administration fiscale étrangère pourrait formuler concernant le statut fiscal du V.I.E.**

Par ailleurs, il est fortement déconseillé à l'entreprise basée en France de refacturer le coût du V.I.E à la structure d'accueil.

Cette pratique peut avoir des conséquences dommageables en cas de contrôle comptable générant ainsi une fiscalité sur le revenu du volontaire (à assumer par la société française) et un risque fiscal pour la structure locale. Enfin, elles peuvent remettre en cause l'ensemble du dispositif V.I.E localement.

## PROTECTION SOCIALE

Tout au long de la mission, le V.I.E bénéficie d'une couverture sociale mise en place par Business France (santé, rapatriement, accident du travail).

## VOS CONTACTS

Entreprise	Lancement d'un nouveau projet V.I.E →	Votre conseiller commercial V.I.E
	Question liée au bon déroulement de la mission V.I.E →	Votre gestionnaire V.I.E.
Volontaire et Entreprise	<b>BUREAU BUSINESS FRANCE – ALLEMAGNE</b> Martin Luther Platz 26 40212 DÜSSELDORF ALLEMAGNE Tél: (49 211) 300 410 Fax: (49 211) 300 411 77 <a href="mailto:dusseldorf@businessfrance.fr">dusseldorf@businessfrance.fr</a>	

Informations mentionnées à titre d'information générale. Business France décline toute responsabilité quant à l'exactitude, la précision, la pertinence, l'actualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations, qui ne constituent pas des conseils personnalisés. Les récipiendaires devront s'abstenir de les utiliser sans avoir préalablement consulté des professionnels des domaines concernés.